

Ordre du jour
Réunion du Conseil d'administration
de la Société québécoise pour la recherche en psychologie
le mardi 6 juillet 2010 à 9h30

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2010
 3. Bilan financier du congrès 2010
 4. Planification du congrès 2011
 - 4.1. Dates, lieu, etc.
 - 4.2. Avance de fonds
 - 4.3. Transfert de la clé USB
 5. Suites au procès-verbal de la réunion du CA du 20 mars 2010
 - 5.1. Liste de professeurs et associations étudiantes pour fins de publicité des Prix Guy-Bégin
 - 5.2. Rédaction d'un guide pour les organisateurs du congrès annuel
 - 5.3. Montant de l'inscription étudiante au congrès entre autres au vu des frais générés par Paypal
 - 5.4. Quorum lors des assemblées générales
 6. Suites au procès verbal de l'assemblée générale tenue le 20 mars 2010
 - 6.1. Réflexions concernant le point soulevé par Robert Vallerand concernant la redistribution ou le réinvestissement des surplus de la SQRP
 7. Modifications au site web
 8. Bilan financier de la Société
 - 8.1. États financiers en juillet 2010
 - 8.2. Frais liés aux appels conférence pour les réunions du CA
 9. Planification de la prochaine réunion
 10. Varia
 - 10.1. Nombre de signatures autorisées pour l'émission de chèques
 11. Levée de la réunion
-

Procès-verbal
Réunion du Conseil d'administration
de la Société québécoise pour la recherche en psychologie
le mardi 6 juillet 2010 à 9h30

Membres présents : Annie Aimé, Jean Descôteaux, Carol Hudon, Frédéric Langlois, Mélanie Renaud, Philippe Roy, Michel Sabourin, Réjean Tessier

Membres excusés : Jean-François Bureau

1. Adoption de l'ordre du jour

Carol Hudon demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour. Ces deux points sont : *8.1 États financiers en juillet 2010* ; et *10.1 Nombre de signatures autorisées pour l'émission de chèques*. L'ordre du jour amendé est proposé par Jean Descôteaux et est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2010

Les membres du CA qui étaient présents lors de la réunion du 20 mars 2010 approuvent le contenu du procès-verbal. L'adoption du procès-verbal est proposée par Frédéric Langlois et appuyée par Jean Descôteaux. Le procès-verbal est ensuite adopté à l'unanimité.

3. Bilan financier congrès 2010

Michel Sabourin présente le bilan du congrès 2010, qui s'est tenu à Montréal du 19 au 21 mars 2010. Il mentionne d'abord qu'il y a eu un total de 481 inscriptions (385 juniors et 96 seniors). De ce nombre, neuf inscriptions étaient pour des non-membres. Il s'agissait de personnes membres du personnel technique ou administratif du Département de psychologie de l'Université de Montréal et qui ont participé au déroulement des opérations sur les lieux du congrès. Michel Sabourin avait choisi d'inscrire ces gens et de leur payer des nuitées à l'hôtel durant la fin de semaine du congrès. Cette façon de faire a permis d'économiser sur d'autres coûts. Par exemple, parce qu'il a emprunté le matériel audio-visuel de l'Université de Montréal et qu'il avait un technicien sur place pour installer les appareils, veiller à leur bon fonctionnement, etc., Michel a pu épargner 4000\$ en frais de location d'appareils audio-visuels auprès de l'hôtel.

Sur le plan financier, les revenus du congrès 2010 sont de 52 214,14 \$ et les dépenses sont de 40 099,29\$. Un chèque de **12 114,85\$** sera retourné à la SQRP. Ce montant comprend un remboursement pour les frais d'adhésion des membres à la SQRP (soit 9 075,00\$ moins les frais Paypal associés de 335,03\$ = 8 739,97\$), ainsi que le surplus associé au congrès comme tel (soit 3 374,88\$).

Michel souligne aussi que les coûts pour les impressions et les sacs sont peu élevés. De plus, il attire l'attention sur un remboursement de taxes (TVQ/TPS) important de la part de l'hôtel. Ce remboursement est dû au fait que Michel a utilisé un compte universitaire pour la gestion des dépenses du congrès et que les universités bénéficient d'une exemption des TVQ/TPS.

Michel fait un retour sur les inscriptions et rappelle que les coûts des inscriptions Junior (70\$) sont légèrement déficitaires, mais que les coûts des inscriptions Senior (115\$) compensent en partie.

Par ailleurs, les conférences de chercheurs renommés ont connu un vif succès cette année. Mais pour les prochaines années, Michel recommande d'éviter de présenter les 2 conférences

en même temps. Ceci a pour but de permettre une plus grande assistance à chacune des conférences.

Enfin, Michel Sabourin termine son rapport en mentionnant que le surplus du congrès, cette année, est attribuable en très grande partie aux commandites reçues de l'extérieur. Pour le bénéfice de Réjean Tessier, Frédéric Langlois demande quels ont été les commanditaires. Michel Sabourin identifie le Vice-rectorat à la recherche et la Faculté des Arts et des Sciences de l'Université de Montréal, le Centre de recherche en neuropsychologie et cognition (CERNEC), l'Association canadienne de psychologie, l'Ordre des psychologues du Québec, l'Union internationale de psychologie scientifique, ainsi que des maisons d'édition.

Frédéric Langlois précise qu'il a déposé, sur le site Web de la SQRP, toutes les statistiques des congrès antérieurs. Ces informations aideront le prochain comité organisateur du congrès à prévoir la taille du prochain bloc de chambres pour le congrès de Québec.

En terminant, Frédéric Langlois souligne que le congrès de Montréal a été une grande réussite et il félicite Michel Sabourin pour son travail. Jean Descôteaux félicite aussi Michel pour la réussite et l'énorme travail accompli.

4. Planification du congrès 2011

4.1. Dates, lieu, etc.

Réjean Tessier informe d'abord le CA des dates possibles pour le prochain congrès. Selon lui, le congrès de Québec pourrait avoir lieu durant la fin de semaine du 18 au 20 mars 2011. Selon ses démarches et vérifications, ces dates ne semblent pas entrer en conflit avec d'autres conférences ou congrès importants. Michel Sabourin conseille de contacter Franco Lepore pour obtenir les dates du prochain congrès du CERNEC. Réjean Tessier assure qu'il le fera. Ce dernier demande aussi aux membres du CA de vérifier si, dans leur domaine de recherche, il y a des conflits probables avec d'autres congrès importants. Le cas échéant, il aimerait en être informé rapidement.

Frédéric Langlois rappelle l'importance que le comité organisateur du congrès s'y prenne tôt pour établir une entente avec l'hôtel qui accueillera les congressistes. Réjean Tessier informe le CA qu'actuellement, il envisage faire des démarches auprès du Château Laurier car il vient de terminer un congrès dans cet hôtel et l'expérience a été positive. Michel Sabourin conseille d'obtenir d'autres soumissions, ce qui facilite ensuite la négociation. Réjean Tessier répond en disant que pour ce faire, il sollicitera le Cercle des Ambassadeurs de Québec. Le Cercle des Ambassadeurs offre un bon soutien logistique pour ce type de démarches.

Pour le bénéfice de Réjean Tessier, Jean Descôteaux souligne que la plus grosse journée du congrès est le samedi. Il donne en exemple les 350 repas servis le samedi midi lors du congrès de Montréal. Il mentionne la nécessité d'en tenir compte dans la planification des repas, des cocktails, etc.

Frédéric Langlois souligne que les cocktails ont encore été un succès lors du congrès 2010. Mais Michel Sabourin dit que celui du samedi était peut-être inutile (moins fréquenté que celui du vendredi). Selon lui, il y aurait lieu de réévaluer la pertinence d'offrir un cocktail le samedi. Ce point sera discuté à nouveau à une date ultérieure.

Réjean Tessier questionne le CA à savoir s'il existe des règles sur la langue des communications lors des congrès de la SQRP. Les autres membres du CA répondent que les posters peuvent être en anglais, mais que les conférences doivent être en français.

Enfin, Réjean remarque que les universités anglophones sont peu présentes lors des congrès de la SQRP. Il se demande si on peut faire quelque chose pour mieux attirer les étudiants et professeurs d'universités comme Concordia, McGill et Bishops. Michel Sabourin recommande d'approcher l'Université Concordia car selon lui, le directeur du Département de psychologie de cette université montrerait une ouverture pour organiser un congrès de la SQRP. Carol Hudon rappelle qu'il était question d'approcher l'Université du Québec à Chicoutimi pour l'organisation du congrès 2012, mais qu'on pourrait retarder notre approche à 2013 pour favoriser l'Université Concordia en 2012. Réjean Tessier mentionne qu'il a plusieurs contacts à Concordia ; plusieurs autres membres du CA confirment aussi qu'ils ont des contacts dans cette université. Aujourd'hui, aucune décision n'a été prise quant à l'université à approcher pour le congrès 2012. Il a été convenu que ceci ferait l'objet d'un point à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CA.

4.2. Avance de fonds

Réjean Tessier dit qu'il n'a pas encore besoin d'une avance de fonds à ce stade des démarches. Selon lui, l'hôtel qui accueillera le congrès aura besoin d'une mise de fonds vers le mois de décembre et le montant demandé sera d'environ 5000\$. Dès que ce sera nécessaire, Réjean assurera un suivi à ce sujet auprès des membres du CA.

Dans la discussion qui suit, Réjean Tessier demande pourquoi il n'y a pas eu de frais d'administration lors du congrès organisé par l'Université de Montréal. Michel Sabourin répond que le Département psychologie de son université a beaucoup contribué en libérant du temps de son personnel technique ou administratif. Frédéric Langlois et Jean Descôteaux disent qu'il en avait été de même à Trois-Rivières et Sherbrooke. Réjean Tessier mentionne que d'emblée, il avait pensé embaucher des gens pour effectuer certaines tâches techniques ou administratives dans le cadre du congrès 2011. Mais il affirme ensuite qu'il approchera la direction de l'École de psychologie de l'Université Laval pour vérifier la possibilité de dégager du temps du personnel administratif de l'École. Il vérifiera aussi la possibilité d'embaucher quelqu'un qui serait payé, en tout ou en partie, par l'École de psychologie.

Carol Hudon souligne que la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval vient de lancer un concours pour l'organisation de congrès ou de colloques. Réjean Tessier dit qu'il fera des démarches dans le cadre de ce concours. Selon lui, il serait envisageable d'obtenir quelques milliers de dollars de la part de la Faculté des sciences sociales, surtout dans le contexte du 50^e anniversaire de l'École de psychologie.

4.3. Transfert de la clé USB

Lors de la discussion sur ce point, Michel Sabourin informe le CA qu'il a encore la clé USB en sa possession. Sa secrétaire termine de mettre à jour les documents sur la clé et l'enverra à Réjean Tessier très prochainement. À la fin de la réunion, par contre, Michel informe les membres du CA qu'il a retrouvé un courriel dans lequel sa secrétaire mentionne avoir fait l'envoi de la clé le 9 juin 2010. Puisque Réjean Tessier a quitté la réunion avant la fin, Jean Descôteaux mentionne qu'il écrira à Réjean pour s'assurer qu'il a bel et bien reçu la clé.

5. Suites au procès-verbal de la réunion du CA du 20 mars 2010

5.1. Liste de professeurs et associations étudiantes pour fins de publicité des Prix Guy-Bégin

Frédéric dit qu'il serait probablement préférable d'envoyer des courriels directement aux professeurs de psychologie et de psychoéducation des universités québécoises pour amener plus de soumissions d'articles au concours des Prix Guy-Bégin. Il rappelle que deux prix n'ont pas été attribués cette année car il manquait de soumissions. Il demande à Mélanie Renaud de recueillir les listes de courriels des professeurs des différents départements universitaires québécois. Mélanie accepte de s'en charger. Pour l'aider, chaque membre du CA enverra les listes de courriels des professeurs de son université.

Philippe Roy suggère que les associations étudiantes des universités soient aussi impliquées dans la démarche. Par exemple, les représentants des associations pourraient se rendre dans les salles de cours pour publiciser le concours. Les membres du CA sont d'accord avec cette idée. Frédéric Langlois demande à Mélanie Renaud si elle accepte de contacter les associations étudiantes des différentes universités. Mélanie Renaud mentionne qu'elle s'en chargera. Elle suggère aussi l'utilisation d'affiches pour publiciser les prix dans les différents milieux de recherche et d'enseignement. Frédéric Langlois et les autres membres du CA sont d'accord avec cette idée. Ceci pourrait se faire fait en même temps que l'affiche publicitaire du congrès.

Annie Aimé mentionne qu'il sera important de dire aux professeurs que le concours des Prix Guy-Bégin est une compétition accessible. Elle rappelle aussi qu'il avait été question de changer le libellé des prix, pour mieux indiquer qu'il y a maintenant quatre prix et non plus un seul. Ainsi, la SQRP garderait le libellé Guy-Bégin pour l'axe psychologie sociale/organisationnelle, mais il faudrait d'autres libellés pour les trois autres axes (clinique, développement, et fondamental/neurosciences). Michel Sabourin demande si on attribue des noms à titre posthume. Les membres du CA croient que c'est préférable. La discussion qui suit vise à trouver la meilleure façon d'identifier des libellés adéquats pour chaque axe. Les membres du CA proposent de sonder les professeurs de psychologie et de psychoéducation du Québec. Un sondage leur sera envoyé lorsque nous aurons les listes de courriels des professeurs.

5.2. Rédaction d'un guide pour les organisateurs du congrès annuel

Michel Sabourin rappelle l'idée de rédiger un guide pour l'organisation d'un congrès. Ce guide aurait pour but de faciliter la tâche des prochains organisateurs du congrès annuel. Il croit qu'il est important d'avoir un document qui donne de l'information de base (p.ex., un aide-mémoire avec échéances à respecter). Jean Descôteaux demande s'il est nécessaire de créer un comité pour la rédaction de ce guide. Michel Sabourin suggère plutôt une collaboration entre les membres du CA ayant une expérience d'organisation de congrès (i.e., Jean-François Bureau, Frédéric Langlois, Jean Descôteaux). Michel s'offre pour participer à la relecture du document. Jean Descôteaux rédigera une première version du document et le soumettra pour relecture à des personnes qui pourront le bonifier en fonction de leurs expériences d'organisation

5.3. Montant de l'inscription étudiante au congrès entre autres au vu des frais générés par Paypal

Michel Sabourin rappelle que les frais d'inscription des membres juniors sont trop peu élevés et qu'ils sont déficitaires. Le congrès 2010 s'en est malgré tout bien tiré car les organisateurs ont réussi à obtenir un grand nombre de commandites. Selon lui, il faut viser l'équilibre pour les prochains congrès. Frédéric Langlois est du même avis. Il dit qu'il faut être prudent lors des prochains congrès et s'assurer que les frais d'inscription ne soient pas déficitaires. S'il y a d'éventuels surplus, la SQRP veillera alors à la redistribution des surplus aux membres.

Carol Hudon suggère une augmentation graduelle des frais d'inscription. Il soulève la possibilité d'une augmentation de 10\$ par inscription à partir de l'an prochain. Frédéric Langlois est d'avis qu'on devrait aussi appliquer l'augmentation aux membres seniors. Il demande ensuite à Philippe Roy s'il est d'accord avec l'augmentation de 10\$. Philippe trouve qu'il s'agit d'une augmentation acceptable et raisonnable. Il ajoute qu'il est important d'imposer des augmentations graduelles car certains étudiants paient eux-mêmes leur inscription au congrès.

À la suite des discussions sur ce point, Frédéric Langlois propose que les frais d'inscription au congrès annuel soient augmentés de 10\$ pour toutes les catégories d'inscription (junior et senior). La proposition est appuyée par Philippe Roy et est ensuite adoptée à l'unanimité.

5.4. Quorum lors des assemblées générales

Frédéric Langlois rappelle les règlements de la SQRP au sujet du quorum de l'assemblée générale annuelle. Les règlements stipulent que le quorum correspond à 20% de tous les membres actifs de la SQRP. Or, ces dernières années les assemblées générales étaient loin du quorum. Frédéric est d'avis qu'il faut modifier le règlement.

Michel Sabourin mentionne qu'il est très compliqué de modifier des statuts et règlements. Pour contourner le problème, il propose de mettre l'assemblée générale à l'horaire du dîner du

samedi, lors du congrès, mais que les affaires courantes de la SQRP soient discutées lors d'un comité plénier qui s'ensuit. Ainsi, lors de l'assemblée générale il y aurait une proposition pour déléguer un comité plénier qui gèrerait les affaires courantes de la SQRP. Mais Annie Aimée se demande s'il y aura suffisamment de personnes présentes au comité plénier si celui-ci a lieu après le dîner. Michel Sabourin mentionne qu'il faut seulement s'assurer que le comité plénier ne tombe pas lors d'une autre activité du congrès.

Tous les membres du CA trouvent que l'idée de Michel est très bonne. Une proposition en ce sens sera faite lors de la prochaine assemblée générale de la SQRP.

6. Suites au procès verbal de l'assemblée générale tenue le 20 mars 2010

6.1. Réflexions concernant le point soulevé par Robert Vallerand concernant la redistribution ou le réinvestissement des surplus de la SQRP

Jean Descôteaux rappelle la question soulevée par Robert Vallerand lors de la dernière assemblée générale. Jean demande aux membres du CA s'ils ont des idées sur la façon de redistribuer ou de réinvestir les surplus de la SQRP. Sur ce point, Carol Hudon rappelle l'importance de ne pas puiser dans le certificat de placement garanti de la SQRP pour compenser une éventuelle annulation de congrès. De plus, avec les liquidités actuelles et les dépenses à venir (voir plus bas le point sur le bilan financier), la SQRP a actuellement une marge de manœuvre d'un peu moins de 9 000\$. Carol rappelle aussi qu'il y aura probablement attribution d'un plus grand nombre de prix l'an prochain. De plus, il faudra peut-être prévoir quelques coûts additionnels pour l'amélioration du site web. Donc, en résumé, la SQRP possède actuellement une très petite marge de manœuvre.

Michel Sabourin est d'accord que le CPG est suffisant et nécessaire pour compenser une éventuelle annulation de congrès. Il recommande de peut-être augmenter les montants des prix aux étudiants. Quant à elle, Annie Aimé propose de rembourser quelques inscriptions d'étudiants par un tirage au sort. Frédéric Langlois rappelle qu'on a déjà fait des efforts de réinvestissement ces dernières années (ajout de prix et améliorations du site web). Sur la base du bilan financier actuel, Jean Descôteaux propose de ne pas se lancer dans de grandes réalisations ou de grands réinvestissements à court et moyen termes car actuellement, la SQRP ne détient pas suffisamment de liquidités. Il suggère que le point soit ramené à l'ordre du jour d'une autre réunion si la situation financière de la SQRP continue de s'améliorer. Tous les membres du CA sont d'accord avec la proposition de Jean Descôteaux.

7. Modifications au site web

Frédéric Langlois mentionne que le processus d'amélioration du site web avance bien. Toutes les suggestions de Michel Sabourin relatives au congrès ont été prises en considération par le programmeur.

Michel rappelle l'importance d'avoir une constance dans le format des inscriptions pour éviter que le personnel de soutien n'ait à modifier manuellement des polices de caractères, des

minuscules/majuscules, etc. Frédéric Langlois mentionne que ce sera fait. Il ajoute qu'il sera aussi possible pour les congressistes de faire des modifications eux-mêmes à leur communication. Enfin, Frédéric mentionne qu'il rédigera un guide d'utilisation des fonctions administration du site web pour les organisateurs de congrès.

8. Bilan financier de la Société

8.1. États financiers en juillet 2010

Carol Hudon communique le bilan financier de la SQRP aux membres du CA. En date du 2 juillet 2010, les actifs de la SQRP s'élèvent à 56 833,96\$. Ce montant inclut le solde au compte (5 575,49\$), le montant à recevoir du congrès 2010 (12 114,85\$), le certificat de placement garanti (38 883,40\$) et un solde dans le compte PayPal (260,22\$).

Carol Hudon souligne qu'à court terme, la SQRP prévoit des dépenses d'environ 9 100\$. Ces dépenses incluront un peu plus de 3 100\$ pour l'amélioration du site Web, 1 000\$ pour les honoraires du webmestre et probablement autour de 5 000\$ en avance de fonds pour le congrès 2011. Donc, à court-terme les liquidités au compte bancaire s'élèveront à un peu moins de 9 000\$.

8.2. Frais liés aux appels conférence pour les réunions du CA

Jean Descôteaux mentionne qu'il doit utiliser les services de la compagnie FACILIS pour faire les appels conférences des réunions du CA. Les coûts sont d'environ 100\$ par conférence. Frédéric Langlois propose que les réunions passent par le réseau de l'Université du Québec, qui offre un service gratuit. Frédéric dit qu'il s'occupera des démarches pour les prochaines conférences. Pour l'année 2011-2012, Annie Aimé s'en occupera.

9. Planification de la prochaine réunion

Jean Descôteaux propose de tenir la prochaine réunion en septembre. Il enverra un courriel de convocation vers la fin du mois d'août.

10. Varia

10.1. Nombre de signatures autorisées pour l'émission de chèques

Carol Hudon rappelle d'abord qu'il faut deux signataires pour émettre un chèque au nom de la SQRP. Ces signataires sont actuellement le secrétaire-trésorier et Catherine Bégin. Cette année, la situation pose problème car le mandat de présidente sortante de Catherine Bégin s'est terminé lors du dernier congrès. Donc, elle n'est plus membre du CA depuis le mois de mars 2010. Il faut maintenant autoriser un nouveau signataire. La démarche n'est pas compliquée en soi, mais Carol souligne que puisque le compte bancaire et le secrétaire-trésorier de la SQRP se trouvent à Québec, il est plus simple que les deux signataires soient à

l'Université Laval. Cette année, il serait possible d'autoriser Réjean Tessier. Mais à partir de l'an prochain, il n'est pas certain qu'il y aura deux membres du CA à l'Université Laval. Cette situation pourrait occasionner certains problèmes logistiques. D'abord, si on autorise un signataire en-dehors de l'Université Laval, il faudrait que cette personne se déplace à Québec pour remplir certains formulaires à la banque. Ensuite, tous les chèques auraient à être envoyés par la poste au second signataire avant leur envoi au bénéficiaire. Ceci entraînerait des délais supplémentaires pour l'émission de chèques et le paiement de factures. Carol Hudon est d'avis qu'il faut éviter cette situation. Selon lui, deux options sont possibles cette année : (1) autoriser Réjean Tessier à co-signer les chèques de la SQRP jusqu'au congrès 2011 et attendre de voir s'il y aura deux membres du CA à l'Université Laval pour l'année 2011-2012 ; (2) Entreprendre des démarches dès maintenant pour que seul le secrétaire-trésorier ne soit autorisé à signer des chèques pour la SQRP. Carol Hudon demande l'avis des membres du CA sur ces deux options.

Michel pense qu'il faut un seul signataire. Mais il pourrait y avoir un deuxième signataire seulement pour les montants importants. Frédéric est aussi d'accord pour qu'il n'y ait qu'un seul signataire pour simplifier les choses. De toute façon, les états financiers sont communiqués au CA à chaque réunion et les états financiers annuels sont publiés sur le site web de la SQRP. Donc, les malversations seraient assez difficiles.

Pour terminer sur ce point, Frédéric Langlois propose qu'un seul signataire ne soit autorisé pour les montants de 5 000\$ et moins; pour les sommes de plus de 5 000\$, le secrétaire-trésorier de la SQRP devra obtenir la signature du président de la SQRP. La proposition est secondée par Annie Aimé et est ensuite adoptée à l'unanimité des membres du CA.

Carol Hudon s'occupera prochainement des démarches auprès de la banque RBC.

11. Levée de la réunion

Jean Descôteaux termine en remerciant Michel Sabourin de son implication sur le CA au cours de la dernière année. La réunion est levée à 11h45.